

S'engager *et* réussir!

PROJET ÉDUCATIF



ÉCOLES PAUL VI ET SAINT-NOM-DE-MARIE

2019 - 2022

Sommaire

Préambule.....	1
1. Le projet éducatif	1
2. Encadrements légaux	1
3. Nos collaborateurs	2
4. Le processus de consultation.....	2
4.1. Les sondages.....	2
4.2. Le processus de consultation officielle.....	3
Mission	5
Vision	6
Valeurs.....	7
1. Le respect.....	7
2. La persévérance.....	7
3. L'égalité	7
4. La rigueur.....	7
Contexte dans lequel évolue l'école	8
Environnement externe	8
Environnement interne	11
L'implication des parents	15
Encadrement et gestion	16

Forces.....	17
1. Les valeurs et la réussite.....	17
2. Transition d'un niveau à l'autre.....	17
3. L'offre de service qui est offerte aux élèves.....	18
4. Encadrement et règles de vie.....	18
5. Reconnaissance, consultation, communication.....	19
6. Les technologies.....	19
7. Sécurité et climat.....	19
Zones de vulnérabilité.....	20
Les constats.....	20
1. La transition entre le centre de la petite enfance et le préscolaire.....	20
2. L'encadrement et règles de vie.....	20
3. Valorisation, consultation, communication.....	20
4. Technologie.....	20
5. Sécurité et climat.....	21
6. Offre de service.....	21
Enjeux et objectifs.....	22
Enjeu 1 : L'encadrement des élèves et les règles de vie.....	22
Enjeu 2 : La réussite et l'épanouissement de tous les élèves.....	23
Enjeu 3 : Le climat de l'école.....	24
Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	27
Reddition de compte du projet éducatif.....	28

Période couverte par le PE
Du 2019-01-01 au 2022-06-30

Préambule

Comme toutes les écoles primaires du Québec, les écoles Paul VI et St-Nom-de-Marie de la Commission scolaire des Appalaches doivent se doter d'un projet éducatif qui tiendra compte de la consultation qui a été faite auprès des élèves, des parents et du personnel ainsi que des enjeux et objectifs qu'elles se sont fixés.

1. Le projet éducatif

Le projet éducatif permettra à l'école de partager avec l'ensemble des personnes concernées sa mission éducative, sa vision, ses valeurs et également d'affirmer ce qu'elle veut mettre en place afin de poursuivre et améliorer la réussite de tous ses élèves.

En fixant leurs engagements, les écoles Paul VI et St-Nom-de-Marie prendront tous les moyens mis à leur disposition pour permettre à leurs élèves d'atteindre leurs plus grands rêves.

Notre projet éducatif permettra la planification et la réalisation de nombreuses initiatives qui auront des impacts sur la réussite et la persévérance de nos élèves.

2. Encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- Les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement.
(LIP, articles 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres),

- Les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère.
(LIP, articles 209.2 et 459.3).

3. Nos collaborateurs

Tout d'abord, une équipe formée du personnel de l'école et de parents ont travaillé sur la conception d'un sondage consultatif dans le but de faire ressortir les valeurs ainsi que les forces et les faiblesses des deux écoles.

M. Denis Grondin, ancien directeur des deux écoles et d'autres personnes ont également été d'une aide précieuse tout au long de l'élaboration du projet.

Du 12 au 27 mars, l'équipe-école, le conseil d'établissement et la population ont été consultés pour contribuer à certains ajustements.

Le 16 avril 2019, le comité a fait adopter au conseil d'établissement son projet éducatif pour la période 2019-2022.

La rédaction finale a été présentée pour analyse au directeur général de la Commission scolaire des Appalaches le 3 mai 2019.

4. Le processus de consultation

4.1 Les sondages

Dans le cadre de la conception de notre projet éducatif, nous avons choisi de procéder à la mise en ligne de trois sondages visant à recueillir l'opinion du plus grand nombre possible de personnes ayant à cœur nos deux écoles.

Le premier s'adressant aux élèves du 3e cycle du primaire, le second au personnel des écoles et le dernier à tous les parents et membres de la communauté. Ils étaient disponibles en ligne du 26 novembre au 14 décembre 2018. Les sondages ont été bien accueillis car près de 200 personnes y ont répondu. Les différents commentaires et les nombreuses réponses nous permettent de croire que les résultats sont fiables et crédibles.

Étant donné que nous avons choisi de soumettre trois types de sondage, ils ont été analysés séparément d'abord et ensuite, des croisements ont été effectués afin de faire ressortir les éléments qui sont convergents.

Au 3e cycle, 45 élèves soit 94 % d'entre eux y ont répondu.

Au niveau des membres du personnel, 22 personnes, soit 85 %, ont participé à ce sondage tandis que 134 parents et / ou membres de la communauté ont fait de même.

Les résultats obtenus ont été d'une aide précieuse pour l'élaboration de notre projet éducatif.

4.2 Le processus de consultation officielle

10 octobre 2018 : Rencontre des directions d'établissement avec la consultante afin de présenter le processus et l'adapter aux besoins de chaque école.

15 - 26 octobre 2018 : Production et envoi des sondages spécifiques à chaque école, formation des comités de travail et validation des sondages avant l'envoi.

26 novembre 2018 : Mise en ligne des sondages.

14 décembre 2018 : Date limite pour répondre aux sondages.

25 janvier 2019 : Compilation et analyse des sondages.

15 février 2019 : Rencontre du comité de travail pour faire ressortir les enjeux et objectifs suite à l'analyse.

11 - 12 mars 2019 : Rencontre consultative auprès de l'équipe-école, le conseil d'établissement et la population.

29 mars 2019 : Fin des consultations

5 avril 2019 : Rencontre du comité de travail pour y apporter les derniers ajustements.

16 avril 2019 : Présentation et adoption au conseil d'établissement.

3 mai 2019 : Analyse de notre projet éducatif par le directeur général.

Cette démarche fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Appalaches et au projet éducatif de l'école.

Mission

Les écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie ont pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, de fournir un enseignement de qualité, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elles réalisent cette mission dans le cadre de leur projet éducatif.

Vision

Les écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie souhaitent la réussite de tous leurs élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, les écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie entendent se positionner comme chef de file au niveau du développement de l'éducation dans leur secteur.

Valeurs

Les Écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie entendent appuyer leurs actions et leurs décisions sur **le respect, la responsabilisation, la persévérance, l'équité et la rigueur.**

1. Le respect

Consiste à reconnaître que chaque individu est unique, qu'il a des droits et des devoirs. C'est faire preuve de considération envers autrui.

2. La responsabilisation

C'est être conscient de ses actes, de ses paroles et d'en être responsable. C'est aussi assumer ses décisions en tenant compte de ses engagements.

3. La persévérance

C'est être ferme et constant dans la réalisation des différentes tâches à accomplir, autant au niveau scolaire que personnel.

4. L'équité

C'est la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Cela implique d'offrir aux individus ce dont ils ont besoin pour s'épanouir. L'équité vise à promouvoir la justice et l'éthique.

5. La rigueur

Consiste à agir avec justesse et précision tant en ce qui concerne les personnes que les procédures et la transmission des informations. C'est se soucier de bien faire les choses et d'agir avec diligence.

Toutes les personnes qui interviennent dans ces établissements, soit le personnel de soutien, professionnel, enseignant, les gestionnaires ainsi que les parents et les élèves prennent l'engagement de faire la promotion de ces valeurs au quotidien et agissent en cohérence avec celles-ci.

Contexte dans lequel évolue l'école

Environnement externe

L'école Paul VI, qui se situe dans le village d'East Broughton, et l'école Saint-Nom-de-Marie, dans celui de Sainte-Clotilde-de-Beauce, sont institutionnalisées. Elles sont localisées toutes les deux sur le territoire de la MRC des Appalaches. Depuis 2016, cette dernière est divisée en trois communautés locales, soit Appalaches Sud, Appalaches Centre et Appalaches Nord. Les écoles mentionnées font partie de ce dernier secteur. Les élèves fréquentant nos écoles demeurent dans ces villages et dans la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus. Environ une quarantaine d'élèves proviennent de Sainte-Clotilde sur un total de 221 élèves en 2018-2019.

Pour bien situer l'environnement externe, la mise en contexte se base sur la caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017 et prend ses sources à même le Recensement de Statistique Canada (2011) et sur l'Enquête nationale auprès des ménages (2011). (ENM)

La population d'East Broughton** est formée de 2790 personnes et celle de Ste-Clotilde de 650 personnes.

Selon l'indice de défavorisation, la municipalité d'East Broughton se retrouve en équilibre lorsque comparée aux autres municipalités, mais légèrement défavorisée lorsque comparée aux communautés locales. Sacré-Cœur-de-Jésus, paroisse d'East Broughton, est considérée très favorisée matériellement et socialement.

Quant à la municipalité de Ste-Clotilde, selon le même indice, elle se retrouve défavorisée sur le plan matériel et favorisée sur le plan social.

❖ 74,3% des ménages sont propriétaires.

- ❖ 13% des propriétaires et locataires de la zone nord consacrent 30% ou plus de leur revenu à se loger.
- ❖ 19,1% des 15 ans et plus de la zone nord vivent sous le seuil de faible revenu.
- ❖ Le revenu personnel moyen des 15 ans et plus de la zone nord est de 27583\$.
- ❖ 29% des 15 ans et plus de la zone nord n'ont aucun diplôme, certificat ou grade.
- ❖ 9,5% des familles de la partie Appalaches Nord sont des familles monoparentales.

Après leurs études primaires, nos élèves ont la possibilité de fréquenter les trois polyvalentes de la Commission scolaire des Appalaches. Majoritairement, nos élèves choisissent la Polyvalente de Thetford Mines, qui se trouve dans le secteur Appalaches Centre, à environ 25 km d'East Broughton et Ste-Clotilde-de Beauce. Le Cégep de Thetford, l'éducation aux adultes (L'ESCALE) ainsi que le centre de formation professionnelle (LE TREMLIN) font également partie des options que l'on offre aux élèves pour compléter leur parcours scolaire dans notre région. Ces établissements étant situés dans le secteur Appalaches Centre.

Les écoles Paul VI et SNDM se trouvent à environ 25 km du centre administratif de la Commission scolaire des Appalaches et de la région de Thetford Mines. Ainsi, les services sont parfois moins accessibles pour les parents à faible revenu. Toutefois, certains services sont présents dans notre secteur. La population a accès au CLSC, à une clinique médicale (super infirmière) et à des services municipaux (aréna, parc, terrain de soccer). D'autres services leur sont également offerts, mais le déplacement vers la ville de Thetford Mines est parfois nécessaire. Le centre de pédiatrie sociale est aussi un organisme qui peut offrir des services à des familles qui en ont besoin, particulièrement auprès des jeunes familles qui éprouvent des difficultés variées (comportement, difficultés familiales, etc.). Ce service peut se déplacer à l'occasion à East Broughton et Ste-Clotilde afin de faciliter le processus d'aide auprès des familles ciblées.

Nous pouvons penser également à d'autres services, tels que le Centre intégré de santé et services sociaux Chaudière-Appalaches et le programme DI-TSA-DP (anciennement CRDP et CRDI) dont les intervenants se déplacent à l'école afin de participer aux plans d'intervention pour des élèves et faire les suivis pour ceux-ci. Bref, les différentes données nous permettent de croire que des mesures de soutien peuvent et doivent être offertes aux familles afin de les guider et de les soutenir dans l'accompagnement de leurs enfants.

** East Broughton inclut Sacré-Cœur-de-Jésus dans le texte.

Environnement interne

Notre clientèle

Voici les données relatives aux élèves que comptent les écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie en 2018-2019. Nous retrouvons en date du 1^{er} avril 2019, 221 élèves.

L'école Paul VI :

- Une classe de maternelle 4-5 ans : 10 élèves
- Deux classes de maternelle 5 ans : 35 élèves
- Une classe de 1^{re} année : 18 élèves
- Une classe de 2^e année : 26 élèves
- Une classe de 3^e année : 18 élèves
- Une classe de 3^e -4^e année : 21 élèves
- Une classe de 4^e année : 21 élèves
- Une classe de 5^e année : 18 élèves
- Une classe de 6^e année : 21 élèves

L'école SNDM :

- Une classe de 1^{re} - 2^e année : 11 élèves
- Une classe de 3^e - 4^e année : 13 élèves
- Une classe de 5^e - 6^e année : 9 élèves

L'école Paul VI située à East Broughton et l'école Saint-Nom-de-Marie à Ste-Clotilde sont institutionnelles. Elles accueillent 221 élèves et les deux bâtisses sont situées dans le secteur de la Commission scolaire des Appalaches au cœur d'un secteur rural.

Notre école offre une formation générale, du préscolaire 4 ans jusqu'au 3^e cycle du primaire. Il n'y a pas de classe d'adaptation scolaire. Les élèves ayant besoin de cette mesure doivent se rendre dans les écoles de la CSA qui offrent ces services.

La très grande majorité des élèves réussissent bien leurs études primaires. La plupart des élèves, avec le support et l'encadrement fournis par l'école, réussissent bien leurs apprentissages. Selon les budgets disponibles (mesures dédiées), des mesures d'aides directes à l'élève peuvent être mises en place pour favoriser leur réussite.

Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle de l'école Saint-Nom-de-Marie fréquentent régulièrement l'école Paul VI selon l'organisation scolaire établie par la CSA.

Programmes particuliers

À l'école Paul VI, un programme d'anglais enrichi était offert aux élèves du 3^e cycle depuis quelques années. Ce programme ne sera pas renouvelé pour l'année scolaire 2019-2020. Le programme d'anglais intensif est à l'étude pour éventuellement l'intégrer à notre école. Une autre offre de service que notre école donne, est celle des concentrations sportives. Selon leur niveau, les élèves sont initiés aux activités de patinage, de natation, de ski de fond et de ski alpin. Ce programme existe grâce à la participation de l'ensemble des écoles primaires de notre commission scolaire. Les élèves ont aussi la chance de participer à différentes activités parascolaires. Par exemple, des tournois sont organisés par les enseignants d'éducation physique afin que les élèves de nos écoles y participent. Le hockey sur glace, le hockey cosom, le soccer, le badminton, le cross-country et l'athlétisme font partie des sports offerts en parascolaire durant l'année.

Les élèves et leur réussite

Afin de cibler les besoins et les mesures à mettre en place dans notre projet éducatif et dans notre plan d'action (2019-2020), il s'avère essentiel d'analyser les résultats de nos élèves. Nous avons utilisé les données de l'année 2017-2018 aux différentes épreuves du MEES en 4^e et 6^e année.

Voici les résultats des taux de réussite analysés.

- 4^e année, épreuve d'écriture (MEES)= 85%
- 4^e année, épreuve de mathématique (MEES) = 88%
- 6^e année, épreuve d'écriture (MEES)= 73%
- 6^e année, épreuve de mathématique (MEES)= 84%

Ces taux de réussite nous démontrent que nos élèves de 4^e et 6^e année réussissent relativement bien en mathématiques, mais qu'il reste du travail à faire particulièrement en écriture au niveau de la 6^e année. Des objectifs ont clairement été énoncés dans le présent projet éducatif et des mesures concrètes devront être mises en place lors de l'élaboration du plan d'action.

Les données concernant la réussite en français au premier cycle démontrent que les élèves réussissent de belle façon (93,9% en 1^{re} année et 98,2% en 2^e année), ce qui est également le cas en 3^e année (98,4%). Toutefois, les résultats obtenus en 5^e année démontrent une baisse dès le début du 3^e cycle du primaire. Pour les mathématiques, le taux de réussite varie entre 90 et 100% à tous les autres niveaux. (1^{re}-2^e-3^e-5^e année)

Les écoles Paul VI et SNDM comptent plus de 45 élèves ayant un plan d'intervention actif. Cette réalité s'explique par le fait que plusieurs enfants font leur entrée à l'école avec au moins une zone de vulnérabilité. Ces plans sont essentiels afin de mettre en place des mesures adaptées aux besoins de l'enfant et susciter la collaboration et l'engagement des parents face à sa réussite.

Nous devons également tenir compte d'une autre réalité qui est vécue depuis trois ans. La cohorte de 3^e année compte plusieurs élèves présentant des difficultés d'apprentissage importantes. Des reprises d'année s'avèreront nécessaires pour la réussite académique des élèves. Des mesures ont été mises en place en cours d'année : TES en classe, aide-enseignante, orthopédagogue, psychoéducatrice, soutien de la direction, élaboration d'un plan d'action, adaptation du matériel, etc. Malgré toutes ces mesures, les enfants vivent quand même difficilement des réussites.

Service de garde

Depuis l'année scolaire 2013-2014, chaque école possède son service de garde. La gestion est assurée par une technicienne pour les deux services. Trois éducatrices complètent le personnel du service de garde. À Paul VI, le service ouvre ses portes le matin, le midi et le soir tandis qu'à SNDM, le service est offert le midi et le soir. Les deux services de garde se regroupent lors des journées pédagogiques pour offrir une diversité d'activités. Au total, environ 80 élèves réguliers et sporadiques fréquentent le service de garde.

Dîneurs :

Répartis dans les deux écoles, plus de 80 élèves profitent de ce service sous la responsabilité de trois surveillants(es).

Personnel :

Une majorité des membres du personnel travaille à l'école Paul VI et SNDM depuis plusieurs années, créant ainsi une certaine stabilité et permettant de favoriser le sentiment d'appartenance, le lien d'attachement et la collaboration avec le milieu. Le personnel connaît bien la réalité de notre milieu et prend les moyens nécessaires pour permettre aux élèves d'atteindre la réussite. Lorsque les ressources matérielles et/ou financières le permettent, l'équipe s'assure de mettre en place les mesures concrètes afin de répondre aux besoins des enfants. Chacun se donne le mandat de collaborer et de s'engager. La plupart de nos élèves sont très attachants et respectueux. Certains élèves vivant des difficultés sont vulnérables.

L'année 2018-2019 amène quelques nouveaux membres du personnel, une nouvelle direction, deux nouveaux spécialistes (anglais et éducation physique) et trois nouveaux éducateurs spécialisés. Nous avons aussi trois aide-enseignantes pour les GPAE (Groupes à plusieurs années d'étude) et les congés sans traitement.

Ainsi, en 2018-2019, nous comptons :

- Une direction en poste depuis octobre 2018,
- Une adjointe administrative depuis avril 2018,
- Treize titulaires, dont trois en maternelle et dix au primaire,
- Quatre spécialistes, dont 2 en éducation physique, un en anglais et un en art dramatique,
- Deux orthopédagogues, dont une à 100 % et une autre à 10 % (financée par une mesure dédiée),
- Une psychoéducatrice à 1.5 jours par semaine,
- Une TES à 33 heures par semaine,
- Une TES à 25 heures par semaine (15 heures pour un code 24), et 10 heures en classe de 3^e année (financée par une mesure dédiée),
- Un TES à 10 heures par semaine (aide en classe, mesure dédiée),

- Une TES en maternelle 4 ans.
- Une TES, à St-Nom-de-Marie, à 10 heures par semaine (mesure 30360),
- Trois aide-enseignantes pour les GPAE et les congés sans traitement.
- Une technicienne au service de garde accompagnée de deux éducatrices,
- Trois surveillantes d'élèves,
- Une concierge à 25 heures par semaine à Paul VI et une concierge à 20 heures par semaine à SNDM.

L'implication des parents

Les parents de nos écoles participent et collaborent bien en général pour la réussite de leur enfant. Ils sont présents aux rencontres offertes par les titulaires en début d'année. Au cours des dernières années, la première journée de classe pour les élèves de 1^{re} à 6^e année est réservée pour un accueil personnalisé. Cette pratique permet d'établir un premier contact privilégié entre l'enseignant, l'élève et ses parents. Pour le préscolaire, une entrée progressive est réalisée depuis plusieurs années pour assurer une meilleure transition. Ils sont aussi invités aux rencontres de bulletin et aux plans d'intervention, si c'est le cas. Le suivi à la maison se fait relativement bien dans l'ensemble, mais du travail reste à faire de ce côté. Les parents de nos écoles sentent qu'ils ont maintenant leur place dans l'école et nous profitons de chaque occasion pour inviter l'ensemble des parents à nos activités. Ces dernières permettent aux écoles Paul VI et SNDM d'obtenir une meilleure visibilité. On peut penser à Paul VI en spectacle et aux différentes pièces de théâtre présentées par nos élèves. Les gens découvrent nos écoles de façon positive. Cette réalité favorise les échanges parents-enseignants et développe un climat de confiance et de collaboration. Finalement, ce sont les élèves qui en sont les gagnants.

Encadrement et gestion

La direction en place met en pratique une gestion collaborative. En effet, elle s'assure d'impliquer les membres du personnel dans la prise de décisions afin que tous puissent s'engager et s'impliquer dans les divers projets proposés. Le système d'encadrement des élèves a été élaboré en fonction des règles de vie de l'école. La direction et les TES travaillent en étroite collaboration afin d'assurer une cohérence dans les interventions tout en impliquant les enseignants. Un système de billets et de pièces d'or a été mis en place depuis plusieurs années et donne encore des résultats intéressants. Toutefois, il devrait être revu afin de s'assurer qu'il réponde toujours à la réalité de notre milieu.

Par surcroît, nos écoles ne comptent pas de protocole clair et connu de tous les intervenants concernant les actes de violence et d'intimidation. Il nous faut donc revoir la situation et s'assurer de conserver des traces de tous les événements où une intervention a été nécessaire.

Forces

Dans sa volonté de consulter plusieurs personnes, les écoles Paul VI et Saint-Nom-de-Marie ont produit un sondage pour connaître l'opinion des personnes concernées par les écoles et ainsi pouvoir dégager des forces et des vulnérabilités de ces établissements.

1. Les valeurs et la réussite

- 82% du personnel de l'école et les parents croient que les décisions sont toujours prises dans le meilleur intérêt des élèves
- 87 % des parents et du personnel considèrent que la réussite des élèves est prioritaire.

2. Transition d'un niveau à l'autre

- L'école facilite, par des mesures concrètes, le passage des élèves vers un niveau supérieur.
- Les élèves de la maternelle participent aux récréations avec les autres élèves de l'école à partir du mois de mai.
- Les élèves de la maternelle vivent des périodes en classe de 1^{re} année à quelques reprises.
- Visite de la polyvalente pour les élèves de 6^e année.
- Rencontre entre l'AVSEC et les élèves de 6^e année pour répondre aux différentes questions des élèves concernant leur entrée au secondaire.

3. L'offre de service qui est offerte aux élèves

- Les concentrations sportives (patin, natation, ski de fond et ski alpin),
- Participation aux différents tournois et évènements (cross-country, soccer, hockey cosom, badminton, etc.),
- Différentes activités sportives en parascolaire (ex : kidfit, acro-sport, etc.)
- Cours de musique en parascolaire,
- Anglais en parascolaire
- Service de garde,
- Aide aux devoirs,
- Etc.

4. Encadrement et règles de vie

- 81% des parents se disent satisfaits de l'encadrement donné aux élèves,
- 89% des parents affirment que les règles de vie leur conviennent,
- En début d'année les élèves et leurs parents prennent connaissance des règles de vie de l'école et s'engagent à les respecter en apposant leur signature.

5. Reconnaissance, consultation, communication

- La grande majorité du personnel pense que leur contribution est reconnue,
- 80% du personnel croit qu'il est encouragé à innover dans son travail,
- 85% des enseignants croient que l'école est ouverte aux nouvelles pratiques et aux changements,
- 72% des parents se disent satisfaits de la communication qu'ils ont avec l'école,
- Selon les parents, l'utilisation de la page Facebook de l'école facilite la communication avec eux et la communauté,
- 70% du personnel croit qu'il est suffisamment consulté dans la prise de décisions.

6. Les technologies

- 74% des parents et du personnel reconnaissent que l'école s'ajuste aux nouvelles technologies,
- Les deux écoles possèdent plus de trente-cinq IPAD et plusieurs portables accessibles pour tous les élèves.

7. Sécurité et climat

- 67% des élèves se sentent en sécurité dans leur école,
- 73% des élèves considèrent qu'ils sont aidés et soutenus par le personnel,
- 80% du personnel affirme que le climat d'apprentissage ou de travail est sain,
- 82% du personnel et des parents affirment que l'environnement scolaire est sécuritaire.
- La stabilité du personnel enseignant et de soutien favorise un climat sain et sécuritaire.

Zones de vulnérabilité

Les constats

1. La transition entre le centre de la petite enfance et le préscolaire

- Avoir une meilleure connaissance des élèves qui entreront au préscolaire.
- Agir tôt dans les différentes interventions auprès des élèves.

2. L'encadrement et règles de vie

- 65% du personnel se dit plus ou moins satisfait de l'encadrement.
- 35% du personnel se dit plus ou moins satisfait des règles de vie.

3. Valorisation, consultation, communication

- L'école n'est pas assez présente dans la communauté.
- L'école devra informer davantage la communauté de la tenue de ses différentes activités.
- Informer les parents de la tenue des réunions du CE.

4. Technologie

- 65% du personnel affirme que la formation et l'accompagnement ne sont pas suffisants.

5. Sécurité et climat

- 50% du personnel croit que l'école ne pose pas d'action pour contrer la violence.

6. Offre de service

- Il est souhaité d'offrir plus d'anglais aux élèves.
- Il est souhaité d'offrir des activités en parascolaire à SNDM.
- Les parents souhaitent que le service de garde offre une plus grande variété d'activités.

Enjeux et objectifs

Enjeu 1 : L'encadrement des élèves et les règles de vie

Orientation 1 :

S'assurer que les relations entre les élèves et entre tous les adultes, incluant les parents, soient empreintes de respect et de bienveillance d'ici 2022.

Objectif 1 : Faire la révision de notre code de vie.

- ❖ **Indicateur** : Diminution des billets orange.
- ❖ **Cible** : moins de 300 billets orange en 2019-2020, et diminution de 5% par rapport à l'année précédente.

Objectif 2 : Mobiliser tous les acteurs du milieu afin qu'ils endossent et appliquent le code de vie de l'école.

- ❖ **Indicateur** : La compréhension commune du code de vie de toutes les personnes concernées.
- ❖ **Cible** : L'application du code de vie de l'école par tous.

Objectif 3 : Revoir les procédures à suivre lors d'acte de violence. (Verbale et physique)

- ❖ **1^{er} Indicateur** : Les stratégies d'intervention mises en place sont bonifiées (habiletés sociales, comportements attendus).

- ❖ **Cible** : Taux de satisfaction élevé de la part des intervenants.
- ❖ **2^e indicateur** : Diminution du nombre d'actes d'intimidation et de violence.
- ❖ **Cible** : Diminution significative d'une année à l'autre.

Enjeu 2 : La réussite et l'épanouissement de tous les élèves

Orientation 1:

Favoriser la persévérance scolaire ainsi que la réussite de tous les élèves.

Objectif 1 : Augmenter le taux de réussite en français à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire.

- ❖ **Indicateur** : Taux de réussite aux épreuves du MESS en 4^e année.
- ❖ **Cible** : Passer de 85% à 87% d'ici 2022.

Objectif 2 : Augmenter le taux de réussite en français à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 6^e année du primaire.

- ❖ **Indicateur** : Taux de réussite aux épreuves du MESS en 6^e année.
- ❖ **Cible** : Passer de 73% à 77% d'ici 2022.

Objectif 3 : Mettre en place des mesures efficaces visant les interventions précoces en littératie au 1^{er} cycle.

- ❖ **Indicateur** : Améliorer la fluidité et le décodage en lecture au 1^{er} cycle du primaire.
- ❖ **Cible** : Atteindre entre 95 et 98% d'exactitude pour tous les élèves à la fin du 1^{er} cycle du primaire.

Objectif 4 : Augmenter le taux de réussite en mathématiques aux épreuves de 4e année du primaire d'ici 2022.

- ❖ **Indicateur** : Taux de réussite en mathématiques aux épreuves en 4e année du primaire d'ici 2022.
- ❖ **Cible** : de 88% à 90% d'ici 2022.

Objectif 5 : Augmenter le taux de réussite en mathématiques aux épreuves de 6e année du primaire d'ici 2022.

- ❖ **Indicateur** : Taux de réussite en mathématiques aux épreuves en 6e année du primaire d'ici 2022,
- ❖ **Cible** : Passer de 84% à 86% d'ici 2022.

Objectif 6 : Augmenter les compétences des élèves en anglais langue seconde.

- ❖ **Indicateur** : Le nombre de projets liés à l'apprentissage de l'anglais langue seconde.
- ❖ **Cible** : Projets d'anglais à mettre en place (ex. : parascolaire, projet commun en classe, etc.).

Enjeu 3 : Le climat de l'école

Orientation 1 :

Améliorer l'environnement éducatif des élèves.

Objectif 1 : Augmenter le nombre d'activités physiques proposées aux élèves.

- ❖ **Indicateur** : Le nombre d'activités physiques proposées aux élèves.
- ❖ **Cible** : 60 minutes/jour pour tous les élèves.

Objectif 2 : Valoriser les efforts et le travail de tous.

- ❖ **Indicateur** : Le nombre d'activités reliées aux efforts des élèves.
- ❖ **Cible** : Entre 6 à 10 activités par année. (ex : Remise de méritas, activités récompenses, activités classe, tableau d'honneur etc.).

Orientation 2 :

Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école.

Objectif 1 : Poser des actions efficaces afin de favoriser la collaboration des parents.

- ❖ **Indicateur** : Des actions efficaces sont mises en place.
- ❖ **Cible** : 4 activités par année.

Objectif 2 : Vivre des moments rassembleurs à l'école.

- ❖ **Indicateur** : L'organisation d'activités réunissant le personnel, les enfants et les parents.
- ❖ **Cible** : 2 à 3 activités par année.

Orientation 3 :

Améliorer les transitions d'un secteur à l'autre.

Objectif 1 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage du service de la petite enfance au préscolaire.

- ❖ **Indicateur** : Des mesures sont identifiées dans le plan d'action.
- ❖ **Cible** : Les activités sont réalisées en cours d'année.

Objectif 2 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage du préscolaire au primaire.

❖ **Indicateur** : Des mesures sont identifiées dans le plan d'action.

❖ **Cible** : Les activités sont réalisées en cours d'année.

Objectif 3 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage du primaire au secondaire.

❖ **Indicateur** : Des mesures sont identifiées dans le plan d'action.

❖ **Cible** : Les activités sont réalisées en cours d'année.

Objectif 4 : Mettre en place des mesures concrètes pour faciliter le passage des élèves de SNDM à Paul VI et vice et versa.

❖ **Indicateur** : Des activités sont organisées en lien avec ce passage.

❖ **Cible** : La satisfaction des élèves et des parents.

Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Selon les orientations et les objectifs du projet éducatif, l'école mettra en place des actions et des mesures en lien avec celui-ci. Les rencontres pour la mise en place du plan d'action auront lieu en juin et en août 2019.

Reddition de compte du projet éducatif

L'école suivra et analysera le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements.

Dans sa perspective d'amélioration continue, l'école s'engage à faire l'évaluation de son projet éducatif, dans le but que tous les acteurs partagent leur méthode innovante en vue de les intégrer au quotidien dans leur pratique pédagogique.

La reddition de compte s'avèrera un outil de promotion pour les parents à la recherche d'une école pour leur enfant.

Signatures

Présidente du conseil d'établissement

Date : _____

Directeur de l'établissement

Date : _____

M. Jean Roberge, directeur général de la commission scolaire des Appalaches :

Date : _____